



AYRSHIRE QUÉBEC

Assemblée générale annuelle virtuelle

JEUDI 3 MARS 2022



88^e rapport annuel

Photo©Béatrice Foord-St-Laurent



AYRSHIRE CANADA



AYRSHIRE QUÉBEC

Événements Ayrshire

Ayrshire Québec et Ayrshire Canada sont heureux de vous inviter aux divers événements virtuels de leur congrès annuel.

Ayrshire Canada and Ayrshire Québec are pleased to invite you to the various virtual events of their annual convention.

Mars MARCH

Jeudi 3 mars | Thursday, March 3rd

12 h 30 : Assemblée générale annuelle virtuelle de la Société Ayrshire du Québec
Via la plateforme Zoom :
ID de réunion : 899 9189 5157
– mot de passe : 659552

12:30 p.m.: Ayrshire Québec Annual general meeting
Through the zoom platform :
Meeting ID : 899 9189 5157– Password: 659552

Mardi 8 mars | Tuesday, March 8th

12 h 30 : Dévoilement virtuel de la Ayrshire de rêve 2021
Facebook Live de la Société Ayrshire du Québec et d'Ayrshire Canada

12:30 p.m.: Virtual Unveiling of the 2021 Dream Ayrshire
Facebook Live of Ayrshire du Québec and Ayrshire Canada



Jeudi 10 mars | Thursday, March 10th

12 h 30 : Assemblée générale annuelle virtuelle Ayrshire Canada
Via la plateforme Zoom :
ID de réunion : 850 6712 2131
– mot de passe : 828860

12:30 p.m.: Ayrshire Canada Annual general meeting
Through the zoom platform :
Meeting ID : 850 6712 2131– Password: 828860

Mardi 15 mars | Tuesday, March 15th

12 h 30 : Dévoilement virtuel des meilleurs troupeaux Ayrshire en production et en conformation
Facebook Live de la Société Ayrshire du Québec et d'Ayrshire Canada

12:30 p.m.: Virtual unveiling of the best Ayrshire herds in production and conformation
Facebook Live of Ayrshire du Québec and Ayrshire Canada

Présenté par | Presented by:



Jeudi 17 mars | Thursday, March 17th

12 h 30 : Dévoilement virtuel des meilleures vaches Ayrshire en production et en conformation
Facebook Live de la Société Ayrshire du Québec et d'Ayrshire Canada

12:30 p.m.: Virtual unveiling of the best Ayrshire cows in production and conformation
Facebook Live of Ayrshire du Québec and Ayrshire Canada

Présenté par | Presented by:



Mardi 22 mars | Tuesday, March 22th

12 h 30 : Dévoilement virtuel des gagnants All-Canadienne et Tout-Québec
Facebook Live de la Société Ayrshire du Québec et d'Ayrshire Canada

12:30 p.m.: Virtual unveiling of the All-Canadian and Tout-Québec winners
Facebook Live of Ayrshire du Québec and Ayrshire Canada

Présenté par | Presented by:



Jeudi 24 mars | Thursday, March 24th

12 h 30 : Diffusion des vidéos présentant les quatre Maîtres-éleveurs
Facebook Live de la Société Ayrshire du Québec et d'Ayrshire Canada

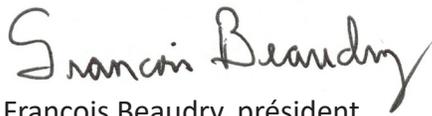
12:30 p.m.: Presentation of the videos introducing the four 2021 Master breeders
Facebook Live of Ayrshire du Québec and Ayrshire Canada



Avis de convocation Assemblées générales annuelles

Mme Caroline Couture, présidente de la Société Ayrshire du Québec ainsi que M. François Beaudry, président de l'Association des éleveurs Ayrshire du Canada vous convient cordialement aux assemblées générales annuelles virtuelles de leur association, lesquelles se tiendront respectivement à 12 h 30, les 3 et 10 mars 2022 via la plateforme Zoom.

En plus d'être l'instance décisionnelle des membres, ces assemblées sont l'occasion pour vous de prendre connaissance des résultats financiers des associations, de leurs réalisations ainsi que des projets à venir. Au plaisir de vous y rencontrer!



François Beaudry, président
Ayrshire Canada



Caroline Couture, présidente
Société Ayrshire du Québec

Horaire

Assemblée générale annuelle virtuelle

Société Ayrshire du Québec

Jeudi 3 mars – 12 h 30

Zoom: <https://zoom.us/j/89991895157?pwd=OUhXN1NZK2hPR3pqMEtTT3BmQW84QT09>

ID de réunion : 899 9189 5157 - Code secret : 659552

Ayrshire Canada

Jeudi 10 mars – 12 h 30

Zoom: <https://us02web.zoom.us/j/85067122131?pwd=UFcvVW5QelZSVFc2wrbERqdz09>

ID de réunion : 850 6712 2131 - Code secret : 828860

Vous trouverez tous les documents relatifs aux assemblées générales annuelles et plus d'informations aux :

<https://ayrshire-canada.com/> et <https://ayrshirequebec.com/>

Participez aussi à l'ensemble de nos événements virtuels qui auront lieu en Facebook Live.

Mardi 8 mars – 12 h 30 Dévoilement virtuel de la Ayrshire de rêve 2021

Mardi 15 mars – 12 h 30 Dévoilement virtuel des meilleurs troupeaux Ayrshire en production et en conformation

Jeudi 17 mars – 12 h 30 Dévoilement virtuel des meilleures vaches Ayrshire en production et en conformation

Mardi 22 mars – 12 h 30 Dévoilement virtuel des gagnants All-Canadienne et Tout-Québec

Jeudi 24 mars – 12 h 30 Diffusion des vidéos présentant les quatre Maîtres-éleveurs 2021

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et validation du quorum
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 février 2021
5. Rapport de la présidente
6. Rapport d'activités
7. Présentation des rapports financiers au 30 novembre 2021
8. Nomination de l'expert-comptable pour 2022
9. Proposition de modifications aux règlements généraux
10. Rapport des comités
11. Rapport des clubs Ayrshire
12. Élections des administrateurs 2022-2023
13. Étude des résolutions
14. Parole aux invités spéciaux
15. Affaires générales
16. Levée de l'assemblée.



Liste des comités 2021-2022

Présidente

Caroline Couture, Compton

Vice-présidente

Jessie Rioux, Saint-Clément

3^e membre de l'exécutif

Steve Lacroix, Lambton

ADMINISTRATEURS PROVINCIAUX

Jessie Rioux, Saint-Clément

Steve Lacroix, Lambton

Caroline Couture, Compton

Claude Larocque, Upton*

Keesha Ness, Howick

Mario Lacerte, Yamachiche*

Carol Martel, Saint-Prime*

ADMINISTRATEUR DE LA RELÈVE

Alexandre Bernier

REPRÉSENTANTS QUÉBÉCOIS NOMMÉS AU COMITÉ D'AMÉLIORATION DE LA RACE D'AYRSHIRE CANADA

Alexandre Larocque

Andrew Shufelt*

Guillaume Brillant, président

Mario Lacerte*

Pascal Morneau

Philippe Grandjean

Rachel MacFarlane*

REPRÉSENTANTS NATIONAUX

Anthony Bilodeau

Caroline Couture

Claude Larocque

François Beaudry

Jessie Rioux

EXPO-PRINTEMPS DU QUÉBEC - (DÉLÉGUÉS)

Mario Lacerte

Alexandre Beauchemin

COMITÉ EXPOSITION

Alexandre Beauchemin, président

Alexandre Larocque

Angèle Hébert, AQ

Bianca Foley

Jean-Philippe Charest

Larry Ness

Mario Lacerte

Steve Lacroix

Poste vacant *

Poste vacant *

Yves Charpentier, AC

CQRL – DÉLÉGUÉS

Christian Bilodeau

Joannie Bilodeau

* RÉÉLIGIBLE ET SORTANT DE CHARGE

Coordonnées du siège social :

3955, boulevard Laurier Ouest

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3T8

Téléphone : 450 778-4334, Télécopieur : 450 778-9637

<https://ayrshirequebec.com> * info@ayrshirequebec.com



Procès-verbal Société Ayrshire du Québec Assemblée générale annuelle tenue le 25 février 2021 Via Zoom

1. Ouverture de l'assemblée par la présidente

Mme Caroline Couture, présidente, débute la rencontre à 12H30 et souhaite la bienvenue à tous les membres et aux partenaires présents. 25 membres de présents.

2. Lecture et adoption de l'avis de convocation

Mme Caroline Couture fait la lecture de l'avis de convocation.

L'adoption de l'avis de convocation est proposée par M. Mario Lacerte, appuyée par M. Claude Larocque.

Décision : Adopté à l'unanimité

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Caroline Couture fait la lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour modifié se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée par la présidente
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 27 février 2020
5. Rapport de Mme Caroline Couture, présidente
6. Rapport d'équipe par Michel Boudreault
7. Présentation des rapports financiers
8. Nomination de l'expert-comptable
9. Élection des administrateurs 2021-2022
10. Élection des administrateurs nationaux
11. Étude des résolutions
12. Parole aux invités spéciaux
 - . 12.1 CIAQ
 - . 12.2 CQRL
 - . 12.3 Lactanet
 - . 12.4 Expo-printemps du Québec
13. Divers
14. Levée de l'assemblée

L'adoption de l'ordre du jour modifié est proposée par M. Martin Poirier et appuyée par M. Bruno Robichaud.

Décision : Adopté à l'unanimité

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 27 février 2020

Mme Caroline Couture fait un résumé du procès-verbal.

L'adoption du procès-verbal du 27 février 2020 est proposée par M. Christian Bilodeau, appuyée par M. Claude Larocque.

Décision : Adopté à l'unanimité

On fait le suivi des résolutions de l'an dernier, l'information est inscrite à la page 11 du rapport annuel.

5. Rapport de Mme Caroline Couture, présidente

Mme Caroline Couture fait la lecture de son rapport inscrit dans le rapport annuel aux pages 12 et 13.

L'adoption du rapport de la présidente est proposée par M. Yan Rioux et appuyée par M. Mario Lacerte.

Décision : Adopté à l'unanimité

6. Rapport d'équipe par Michel Boudreault

Mme Caroline Couture demande à M. Michel Boudreault de présenter le rapport d'équipe. Il remercie la présidente de lui donner l'opportunité de présenter le rapport. Il fait la lecture du rapport d'équipe inscrit dans le rapport annuel à la page 14.

C'est Ayrshire Canada qui s'occupe du service terrain pour Ayrshire Québec maintenant. C'est une entente de service novatrice qui permet de diviser les frais entre Ayrshire Québec et Ayrshire Canada dans le respect des budgets respectifs. 75% des membres ont été visités cette année.

Cette année, deux jugements virtuels ont été organisés par Ayrshire Canada et le taux de participation des éleveurs du Québec étaient très bons.



7. Présentation des rapports financiers

Mme Caroline Couture présente les états financiers. L'exercice financier se termine avec un surplus de 32 465\$.

L'adoption des rapports financiers 2019-2020 est proposée par M. Claude Larocque et appuyée par M. Christian Bilodeau.

Décision : Adopté à l'unanimité

8. Nomination de l'expert-comptable

Mme Caroline Couture mentionne que le conseil d'administration recommande le Service de fiscalité de SCF Chaudière-Appalaches à titre d'expert-comptable pour l'exercice financier 2020-2021.

M. Yan Rioux appuyé par M. Bruno Robichaud propose le Service de fiscalité de SCF Chaudière-Appalaches à titre d'expert-comptable pour l'exercice financier 2020-2021.

Décision : Adopté à l'unanimité

9. Élections des administrateurs 2021-2022

Mme Caroline Couture, demande une proposition pour un président d'élection.

M. Mario Lacerte appuyé par M. François Beaudry propose que :

- M. Michel Boudreault agisse comme président d'élection;

Décision : Adopté à l'unanimité

M. Claude Larocque appuyé par M. Bruno Robichaud propose l'ouverture des élections et l'ouverture des mises en candidature.

Décision : Adopté à l'unanimité

M. Michel Boudreault donne quelques explications sur les territoires en élection et les candidatures reçues.

District 1 : Clubs Est du Québec / Bas-St-Laurent

1 bulletin reçu pour Mme Jessie Rioux. On demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature.

Mme Jessie Rioux est élue par acclamation.

District 2 : Club Rive-Nord

1 bulletin reçu pour M. Steve Lacroix. On demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature.

M. Steve Lacroix est élu par acclamation.

District 3 : Club St-François / Bois-Francs

1 bulletin reçu pour Mme Caroline Couture. On demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature.

Mme Caroline Couture est élue par acclamation.

District 5 : Club Howick-Huntington

1 bulletin reçu pour Mme Keesha Ness. On demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature.

Mme Keesha Ness est élue par acclamation.

10. Élections des administrateurs nationaux

M. Claude Larocque propose M. François Beaudry, comme 1^{er} administrateur national et M. Mario Lacerte seconde. On demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature. M. François Beaudry accepte et est élu par acclamation.

M. Christian Bilodeau propose M. Anthony Bilodeau, comme 2^e administrateur national et Mme Marie-Hélène Labrie seconde. On demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature. M. Anthony Bilodeau Beaudry accepte et est élu par acclamation.

M. Martin Poirier appuyé par M. Mario Lacerte propose la fermeture des élections et des mises en candidature.

Décision : Adopté à l'unanimité

Mme Caroline Couture remercie le président d'élection. Elle remercie aussi chaleureusement M. Jacques Daoust pour son travail au sein du conseil d'administration.

11. Étude des résolutions

M. Mario Lacerte fait la lecture de procédure de résolution. Il fait la lecture des résolutions.



Résolution # 1

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années la réduction globale et la valorisation des quantités de solides non gras (SNG) du lait livré par les producteurs sont des enjeux prioritaires pour le secteur laitier canadien;

- CONSIDÉRANT qu'une résolution a été adoptée par les délégués lors de l'assemblée générale annuelle d'avril 2016, demandant aux Producteurs de lait du Québec (PLQ) d'entreprendre en concertation avec les autres offices de l'Accord sur la mise en commun du lait de l'est du Canada (P5), une réévaluation des conditions associées au paiement des SNG aux producteurs;

- CONSIDÉRANT que l'accord Canada–États-Unis-Mexique (ACEUM) prévoit un plafonnement des exportations de poudre de lait écrémé et de concentrés protéiques à 55 000 tonnes la première année et à 35 000 tonnes par la suite;

- CONSIDÉRANT que le marché canadien ne permet pas d'offrir un débouché pour l'ensemble des solides non gras (SNG) associés à la production de matière grasse requise pour répondre aux besoins canadiens;

- CONSIDÉRANT la volonté des producteurs de lait du Québec dans ce contexte, d'accentuer les efforts afin d'obtenir un meilleur arrimage entre le prix versé aux producteurs pour les SNG et les besoins du marché;

- CONSIDÉRANT l'évolution du profil de consommations, les consommateurs privilégiant les produits comme le beurre et la crème et diminuant leur consommation du lait à boire, ce qui a pour effet de faire croître les surplus de SNG;

- CONSIDÉRANT qu'initialement la date prévue pour la mise en place de la nouvelle formule de paiement sur une plus grande valorisation de la matière grasse était janvier 2021, qu'ensuite cette date a été repoussée entre février 2021 et août 2021 pour finalement apprendre que les producteurs de lait du Québec repoussent le plus loin possible l'instauration de ce nouveau mode de paiement alors que dans certaines autres provinces dans P5 cette nouvelle façon de faire sera effective dès février 2021;

- CONSIDÉRANT que les producteurs ayant un faible ratio SNG font partie de la solution et non du problème, que depuis trop longtemps ils sont injustement rémunérés.

IL EST RÉSOLU d'accroître les efforts pour revoir les politiques actuelles de paiement des solides non gras (SNG) et de la matière grasse aux producteurs de façon à ce que le paiement soit établi en fonction des revenus du marché associés à ces composants du lait.

De mettre en place aussi vite que possible la nouvelle politique de paiement ou à tout le moins de ne pas repousser encore une fois l'instauration de cette nouvelle politique

Proposée par M. Christian Bilodeau et appuyée par M. Steve Lacroix.

Décision : Adopté à majorité

12. Parole aux invités spéciaux

12.1 CIAQ par M. Jean-François Morin, président

Le rapport se trouve à la page 24 du rapport annuel. Une vidéo est présentée aux membres.

Un membre mentionne qu'il se questionne sur la décision du Ciaq de diminuer le montant remis à Ayrshire Québec selon les ventes de doses Ayrshires. Il mentionne que c'est le Ciaq qui avait vanté la génétique Angus à la dernière AGA de Ayrshire Québec. Les éleveurs avaient compris et utilisé la semence de bœuf et maintenant, c'est Ayrshire Québec qui est pénalisé. M. Morin explique que le conseil d'administration prend des décisions sur les chiffres.

On mentionne que l'offre de taureaux n'est pas à la hauteur de ce que les éleveurs désirent. M. Morin mentionne que le message a été entendu et que le Ciaq va travailler avec les éleveurs et Ayrshire Québec pour améliorer les offres de taureaux Ayrshires. Il mentionne aussi qu'il y a une très bonne collaboration depuis 1 an et demi entre Semex et Ayrshire Québec et c'est au bénéfice de tous.



On demande pourquoi Semex a privilégié un site à Guelph en Ontario au lieu de Sainte-Madeleine pour leurs taureaux. M. Morin mentionne que les terrains sont plus grands à Guelph et que la capacité de sexage y est supérieure. Il mentionne que Boviteq reste à Saint-Hyacinthe et que c'est une grande fierté puisque les chercheurs sont au Québec. C'est 250 femelles qui sont sur place pour les embryons et ils ont une capacité de 500. La moyenne de récolte par semaine est de 60.

12.2 CQRL par M. Jean-Claude Côté, président

Le rapport se trouve à la page 26 du rapport annuel. M. Côté fait la lecture de son rapport.

12.3 Lactanet par Mme Barbara Paquet, présidente

Le rapport se trouve à la page 25 du rapport annuel. Une vidéo est présentée aux membres.

- ◇ Nouveau processus de résolution nationale
- ◇ Améliorer la reconnaissance des producteurs laitiers qui contribuent au contrôle laitier
- ◇ Participer de façon active à l'évolution de l'industrie

Avec le nombre de troupeaux en stabulation libre qui augmente, de plus en plus de producteurs laissent tomber les services de Lactanet. Pour l'utilisation des données génétiques, Lactanet veut favoriser ceux qui font du contrôle laitier et va privilégier l'utilisation gratuite à leurs membres. Ils essaient de trouver des solutions. L'objectif, c'est que le contrôle laitier continue à être utilisé et ils développent leurs outils dans ce sens. Ils pensent mettre en place des modalités de facturation pour rendre disponibles les données.

12.4 Expo-printemps du Québec par M. Mario Lacerte

Le rapport se trouve à la page 27 du rapport annuel. L'édition 2021 aura lieu du 25 au 28 mai 2021, si la santé publique donne le ok.

13. Divers

M. Michel Boudreault donne des informations sur la vente Élite qui va avoir lieu, de façon virtuelle, le 16 avril prochain. 20 sujets seront en vente avec la collaboration des Encans Boulet. Les acheteurs pourront miser en ligne à partir du 12 avril. C'est M. Yves Charpentier qui est responsable de la vente avec l'aide des administrateurs.

Il invite les gens à communiquer avec eux s'ils ont des animaux à vendre.

14. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée à 14h25 est proposée par M. Yan Rioux et appuyée par M. Claude Larocque.



Caroline Couture
Présidente



Patricia Normandin
Secrétaire de la rencontre



SUIVI DE RÉOLUTIONS

Présenté à l'assemblée générale annuelle virtuelle Société Ayrshire du Québec le 25 février 2021 via Zoom

RÉSOLUTION 1 : 2021

- CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années la réduction globale et la valorisation des quantités de solides non gras (SNG) du lait livré par les producteurs sont des enjeux prioritaires pour le secteur laitier canadien;
- CONSIDÉRANT qu'une résolution a été adoptée par les délégués lors de l'assemblée générale annuelle d'avril 2016, demandant aux Producteurs de lait du Québec (PLQ) d'entreprendre en concertation avec les autres offices de l'Accord sur la mise en commun du lait de l'est du Canada (P5), une réévaluation des conditions associées au paiement des SNG aux producteurs;
- CONSIDÉRANT que l'accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) prévoit un plafonnement des exportations de poudre de lait écrémé et de concentrés protéiques à 55 000 tonnes la première année et à 35 000 tonnes par la suite;
- CONSIDÉRANT que le marché canadien ne permet pas d'offrir un débouché pour l'ensemble des solides non gras (SNG) associés à la production de matière grasse requise pour répondre aux besoins canadiens;
- CONSIDÉRANT que le marché canadien ne permet pas d'offrir un débouché pour l'ensemble des solides non gras (SNG) associés à la production de matière grasse requise pour répondre aux besoins canadiens;
- CONSIDÉRANT l'évolution du profil de consommations, les consommateurs privilégiant les produits comme le beurre et la crème et diminuant leur consommation du lait à boire, ce qui a pour effet de faire croître les surplus de SNG;
- CONSIDÉRANT qu'initialement la date prévue pour la mise en place de la nouvelle formule de paiement

sur une plus grande valorisation de la matière grasse était janvier 2021, qu'ensuite cette date a été repoussée entre février 2021 et août 2021 pour finalement apprendre que les producteurs de lait du Québec repoussent le plus loin possible l'instauration de ce nouveau mode de paiement alors que dans certaines autres provinces dans P5 cette nouvelle façon de faire sera effective dès février 2021;

- CONSIDÉRANT que les producteurs ayant un faible ratio SNG font partie de la solution et non du problème, que depuis trop longtemps ils sont injustement rémunérés.

IL EST RÉSOLU d'accroître les efforts pour revoir les politiques actuelles de paiement des solides non gras (SNG) et de la matière grasse aux producteurs de façon que le paiement soit établi en fonction des revenus du marché associés à ces composants du lait.

De mettre en place aussi vite que possible la nouvelle politique de paiement ou, à tout le moins, de ne pas repousser encore une fois l'instauration de cette nouvelle politique

Adoptée majoritairement

Suivi :

La nouvelle politique du paiement du lait a été mise en place le 1er août 2021.



Rapport de la présidente

Voilà une autre année derrière nous et il est maintenant venu le temps d'en faire le bilan.

Nous avons eu droit à un certain retour à la normale durant la dernière année, ce qui a permis la tenue de certains événements en présentiel vers la fin de l'été.

L'année 2021 a débuté avec l'assemblée générale annuelle, format virtuel. Une première couronnée de succès. Les récipiendaires des prix de production ainsi que le dévoilement de la vache Ayrshire de rêve furent aussi diffusés sur le web sous forme de Facebook live. Malgré l'annulation de l'Expo-printemps du Québec 2021, nous avons quand même tenu à organiser la Vente Élite. Cette dernière a eu lieu sous forme de tag sale virtuelle en avril dernier. D'excellents sujets y ont été transigés et je peux dire que la vente sous cette nouvelle formule fut un succès sur toute la ligne. Cette année encore, la plupart des expositions locales et régionales, où se tiennent habituellement les jugements Ayrshire à travers la province durant l'été, ont été annulées. Cependant, certains clubs ont pris l'initiative d'organiser des jugements entre le mois d'août et d'octobre au plus grand plaisir des exposants qui y ont participé. De plus, nous avons eu droit à une belle finale provinciale lors de la tenue du Suprême Laitier à la fin du mois d'août, à Saint-Hyacinthe.

Au niveau de l'administration et du travail de terrain, l'association continue ses partenariats avec Holstein Québec et Ayrshire Canada afin de permettre de rentabiliser au maximum nos ressources. Yves Charpentier, représentant d'Ayrshire Canada, a continué, tout au long de l'année, à sillonner les routes de la province pour aller à la rencontre des membres afin de continuer à répondre à leurs besoins et partager son expertise de la race Ayrshire avec eux.

Quant au conseil d'administration, il s'est réuni à quatre reprises durant la dernière année pour discuter, traiter et faire avancer différents dossiers de l'association. Entre autres, il y a eu formation de sous-comité afin de mieux répartir les différentes tâches à effectuer et dossiers à traiter parmi les administrateurs, ce qui permettra un

meilleur équilibre au niveau du travail et de l'implication de chaque administrateur au sein de l'association.

Pour ce qui est des finances, nous terminons l'année avec un bilan positif. Une gestion serrée des dépenses, la faible reprise des activités, l'aide gouvernementale en lien avec la perte de revenus due à la Covid-19 nous aura ainsi permis d'y arriver.

À venir pour la prochaine année, le retour des activités en présentiel comme nous les aimons, je l'espère! Mais plus concrètement, nous allons continuer d'optimiser nos partenariats d'affaire avec, entre autres, Ayrshire Canada et les autres races laitières via le CQRL, car travailler ensemble nous rend plus forts et nous aidera à atteindre des buts communs plus facilement. Il faudra aussi se pencher sur la recherche de nouveaux revenus pour l'association, car les prochaines années s'annoncent plutôt difficiles de ce côté. Nous continuerons aussi d'assurer notre soutien aux membres grâce aux visites chez les éleveurs et au travail sur le terrain. De plus, l'association sera toujours présente pour ses membres lors de la tenue d'activités organisées par les clubs tout au long de l'année.

En conclusion, je tiens à remercier le conseil d'administration pour le travail accompli durant la dernière année. Patricia Normandin et Michel Boudreault, votre travail est essentiel au bon fonctionnement de l'association. Un immense merci pour tout ce que vous faites. À Yves Charpentier, pour ton temps sur la route à visiter les éleveurs Ayrshire, merci. À tous les membres, continuez d'être des passionnés de la race Ayrshire. L'association existe grâce à vous et on veut continuer de vous servir encore longtemps.

Cordialement,



Caroline Couture, présidente
Ayrshire Québec



Les visites des membres ont repris de façon un peu plus normale et plus de 7000 km ont été parcourus pour se rendre chez près de 100 membres. S'ajoutent à cela de nombreuses et très appréciées rencontres virtuelles et téléphoniques. Plusieurs éleveurs demandent des suivis réguliers à Yves Charpentier pour obtenir des informations sur les taureaux, la génétique, la vente et l'achat d'animaux. Notre collaboration terrain avec Lactanet et Jean Brisson est plus importante que jamais. Elle a permis d'amorcer des rencontres avec des éleveurs pour des suivis de gestion de troupeaux. Très souvent, elles ont mené à l'amélioration de la productivité et de la rentabilité de vos élevages.

La tenue de la première vente élite virtuelle a été un succès, grâce à votre collaboration et grâce aux excellents sujets que vous avez offerts. Le travail de promotion et de gestion (montage et révision des vidéos, publications sur les réseaux sociaux, etc.) a demandé beaucoup de temps, mais s'est montré quand même beaucoup moins dispendieux que d'organiser une vente traditionnelle. Pour le côté social, cependant, le virtuel reste à améliorer...

Nous avons participé à la préparation et à la tenue de six rencontres d'épreuves que le Ciqq offre à ses employés. Jessie Rioux s'est jointe à notre équipe pour représenter les éleveurs et le conseil d'administration. Des discussions

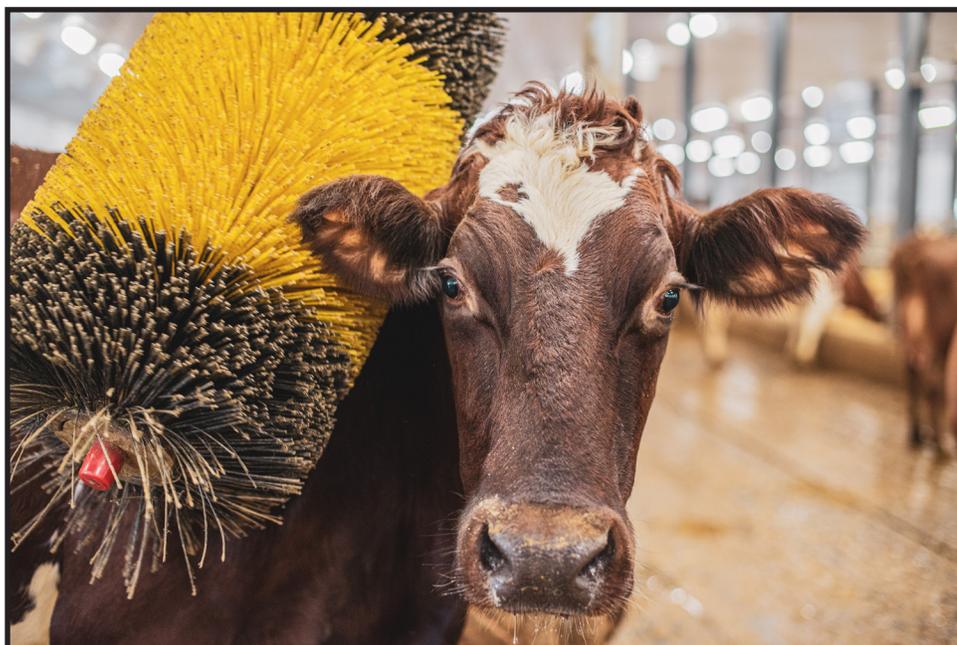
régulières sont aussi faites directement avec les employés du Ciqq. Nous considérons ce travail important, car il nous permet de mieux informer les représentants et ultimement de bien servir nos éleveurs.

Les défis de travailler avec des équipiers externes constituent toujours de bons enjeux. Des techniques de travail différentes, le suivi des dossiers et les échéanciers sont parfois source de frustrations. Nul doute que ce genre de situation vous est familière. Soyez rassuré, dans l'ensemble, le travail se fait bien. Et surtout, il se réalise toujours avec une très bonne volonté de collaboration.

Je tiens à remercier les bénévoles et les membres dans chacun des clubs locaux et conseils d'administration. Le travail que vous faites pour les membres (soirée d'étable, coupes des éleveurs, appui des jeunes éleveurs, etc.) contribue à garder notre race dynamique et présente dans chaque région du Québec.



Michel Boudreault



Crédit photo : Béatrice Foord-St-Laurent



SCF CONSEILS CHAUDIÈRE-APPALACHES INC.

Société de comptables professionnels agréés

AVIS AU LECTEUR

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de la SOCIÉTÉ AYRSHIRE DU QUÉBEC au 30 novembre 2021 ainsi que les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces états financiers et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet.

Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états risquent de ne pas convenir à ses besoins.

Au cours de la compilation des états financiers de la SOCIÉTÉ AYRSHIRE DU QUÉBEC, nous avons préparé plusieurs écritures de journal. Le lecteur ne doit pas considérer que ce travail additionnel offre un niveau de confiance supérieur.

SCF CONSEILS CHAUDIÈRE-APPALACHES INC.¹

Saint-Georges
le 28 janvier 2022

¹ Par Martin Poulin, CPA, CGA, permis de CPA n° A115648



SOCIÉTÉ AYRSHIRE DU QUÉBEC

RÉSULTATS EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2021



	2021	2020
PRODUITS		
Contribution - MAPAQ	-	9 501
Contribution - CIAQ	33 450	50 224
Contribution - Ayrshire Canada	6 192	6 580
Vente Élite de printemps	67 900	-
Bannières et promotion	-	200
Assemblée générale	2 500	2 500
Aide gouvernementale - CUEC	10 000	10 000
Intérêts	11	85
	<u>120 053</u>	<u>79 090</u>
FRAIS D'EXPLOITATION		
Frais vente Elite de printemps	67 127	-
Frais exposition - Provinciaux et autres	2 349	-
Assemblée générale	2 451	1 408
Salaire et avantages sociaux	-	7 591
Honoraires professionnels	670	934
Supports réguliers	20 397	27 305
Représentation et déplacements	2 422	1 452
Frais de matériel roulant	4 542	2 442
Publicité et promotion	1 758	805
Comités administratifs et autres	110	1 792
Assurance responsabilité	1 607	1 189
Frais de bureau	810	975
Frais bancaires et financiers	99	143
Dotation à l'amortissement - immobilisations corporelles	500	589
	<u>104 842</u>	<u>46 625</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>15 211</u></u> \$	<u><u>32 465</u></u> \$



SOCIÉTÉ AYRSHIRE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2021

	Non Affectés	Investis en immo- bilisations	2021	2020
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	111 140 \$	3 335 \$	114 475 \$	82 010 \$
Excédent des produits sur les charges	<u>15 711</u>	<u>(500)</u>	<u>15 211</u>	<u>32 465</u>
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>126 851 \$</u></u>	<u><u>2 835 \$</u></u>	<u><u>129 686 \$</u></u>	<u><u>114 475 \$</u></u>

Non audité – Voir avis au lecteur

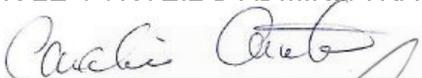


SOCIÉTÉ AYRSHIRE DU QUÉBEC

BILAN 30 NOVEMBRE 2021

	2021	2020
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	124 451 \$	141 635 \$
Créances (note 2)	20 554	9 207
Frais payés d'avance	1 112	4 436
Placement réalisable au cours du prochain exercice (note 3)	<u>7 669</u>	<u>7 658</u>
	153 786	162 936
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	2 835	3 335
AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF (note 5)	<u>20 000</u>	<u>10 000</u>
	<u><u>176 621</u></u> \$	<u><u>176 271</u></u> \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

 _____, administrateur

 _____, administrateur



SOCIÉTÉ AYRSHIRE DU QUÉBEC

BILAN 30 NOVEMBRE 2021

	2021	2020
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 6)	6 935 \$	21 796 \$
DETTE À LONG TERME (note 7)	<u>40 000</u>	<u>40 000</u>
	<u>46 935</u>	<u>61 796</u>
ACTIF NET		
Non affectés	126 851	111 140
Investis en immobilisations	<u>2 835</u>	<u>3 335</u>
	<u>129 686</u>	<u>114 475</u>
	<u><u>176 621</u></u> \$	<u><u>176 271</u></u> \$

Non audité – Voir avis au lecteur



SOCIÉTÉ AYRSHIRE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2021

	2021	2020
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	15 211 \$	32 465 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Intérêts capitalisés	(11)	(50)
Dotation à l'amortissement - immobilisations corporelles	500	589
	<u>15 700</u>	<u>33 004</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	<u>(22 884)</u>	<u>30 522</u>
	<u>(7 184)</u>	<u>63 526</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation de l'autre élément d'actif	<u>(10 000)</u>	<u>(10 000)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme	20 000	40 000
Remboursement de la dette à long terme	<u>(20 000)</u>	<u>-</u>
	<u>-</u>	<u>40 000</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>(17 184)</u>	<u>93 526</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>141 635</u>	<u>48 109</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>124 451</u></u> \$	<u><u>141 635</u></u> \$



SOCIÉTÉ AYRSHIRE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE EXERCICE TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2021

	2021	2020
VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT		
Diminution (augmentation)		
Créances	(11 347) \$	17 378 \$
Frais payés d'avance	3 324	(2 249)
Augmentation (diminution)		
Créditeurs et frais courus	<u>(14 861)</u>	<u>15 393</u>
	<u>(22 884) \$</u>	<u>30 522 \$</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	<u>124 451 \$</u>	<u>141 635 \$</u>

Non audité – Voir avis au lecteur



SOCIÉTÉ AYRSHIRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 30 NOVEMBRE 2021



1 - STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est régie en vertu de la Loi sur les sociétés agricoles et laitières. Les activités de l'organisme ont pour but de développer l'élevage du bétail Ayrshire pure race au Québec et de favoriser l'établissement de liens entre les éleveurs.

2 - CRÉANCES

	2021	2020
Créances	18 212 \$	7 136 \$
Taxe sur les produits et services	782	692
Taxe de vente du Québec	1 560	1 379
	<u>20 554 \$</u>	<u>9 207 \$</u>

3 - PLACEMENT

	2021	2020
Fonds de marché monétaire BNI.	7 669 \$	7 658 \$
Placement réalisable au cours du prochain exercice	7 669	7 658
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel roulant	<u>18 444 \$</u>	<u>15 609 \$</u>	<u>2 835 \$</u>	<u>3 335 \$</u>

Le matériel roulant est comptabilisé au coût, déduction faite des subventions s'y rapportant, et amorti sur la durée estimative de son utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux annuel de 15%.



SOCIÉTÉ AYRSHIRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 30 NOVEMBRE 2021

5 - AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF

	2021	2020
Aide gouvernementale - CUEC	<u>20 000 \$</u>	<u>10 000 \$</u>

6 - CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2021	2020
Comptes fournisseurs et frais courus	6 935 \$	18 020 \$
Salaire et avantages sociaux	-	26
Revenus perçus d'avance	-	3 750
	<u>6 935 \$</u>	<u>21 796 \$</u>

7 - DETTE À LONG TERME

	2021	2020
Emprunt d'un montant original de 60 000 \$, Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe, sans modalité de remboursement établie, sans intérêt, renouvelable en décembre 2023. À l'échéance du terme, il pourrait y avoir une radiation de 20 000 \$ sur le prêt original.	<u>40 000 \$</u>	<u>40 000 \$</u>

8 - CHIFFRES COMPARATIFS

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

Non audité – Voir avis au lecteur



Proposition de modifications aux règlements généraux de la Société Ayrshire du Québec

Légende : **modifications suggérées**

	Version actuelle		Version proposée
2	Objets La Société a pour but de : h) Encourager les membres à utiliser les techniques de pointe d'insémination, contrôle laitier, la classification et l'enregistrement des sujets afin d'améliorer la génétique Ayrshire du Québec et la rentabilité des élevages;	2	Objets La Société a pour but de : h) Encourager les membres à utiliser les outils d'améliorations génétiques modernes afin d'améliorer la génétique Ayrshire du Québec et la rentabilité des élevages;
7 7.1	Assemblées générales Assemblée générale annuelle L'assemblée générale annuelle, dûment convoquée, constitue l'autorité suprême. Elle délibère sur les activités de la Société ainsi que sur les questions mises à l'ordre du jour par le conseil d'administration. L'assemblée se réunit une fois l'an, idéalement le premier vendredi du mois de février de chaque année . La date, l'endroit et l'organisation sont définies par le conseil d'administration.	7 7.1	Assemblées générales Assemblée générale annuelle L'assemblée générale annuelle, dûment convoquée, constitue l'autorité suprême. Elle délibère sur les activités de la Société ainsi que sur les questions mises à l'ordre du jour par le conseil d'administration. L'assemblée se réunit une fois l'an, dans un délai de 4 mois après la fin de l'année financière . La date, la façon et l'organisation sont définies par le conseil d'administration. C'est le président de la Société ou son représentant nommé par le conseil d'administration, qui préside l'assemblée. Il renonce ainsi à son droit de vote comme membre. Dans l'éventualité d'une égalité des votes, le président de l'assemblée pourra utiliser son droit de vote prépondérant.
7.2	Assemblée générale spéciale Une assemblée générale spéciale doit être convoquée lorsque les deux tiers (2/3) des membres du conseil d'administration en font la demande. Sa délibération portera seulement sur les points inscrits à l'ordre du jour et à l'avis de convocation.	7.2	Assemblée générale spéciale Une assemblée générale spéciale doit être convoquée lorsque les deux tiers (2/3) des membres du conseil d'administration en font la demande. Sa délibération portera seulement sur les points inscrits à l'ordre du jour et à l'avis de convocation. La date, la façon et l'organisation sont définies par le conseil d'administration. C'est le président de la Société ou son représentant nommé par le conseil d'administration, qui préside l'assemblée. Il renonce ainsi à son droit de vote comme membre. Dans l'éventualité d'une égalité des votes, le président de l'assemblée pourra utiliser son droit de vote prépondérant.
7.3	Quorum Le quorum de l'assemblée est de 25 membres en règle .	7.3	Quorum Le quorum de l'assemblée générale annuelle est constitué des membres annuels présents .
7.4	Convocation Les avis de convocation aux assemblées sont adressés par la poste ou avis dans la Revue Ayrshire Canadienne, au moins dix (10) jours avant la tenue de l'assemblée .	7.4	Convocation Les avis de convocation aux assemblées sont adressés au moins dix (10) jours avant la tenue de l'assemblée. La façon sera déterminée par le conseil d'administration (ex : poste, avis dans la Revue Ayrshire Canadienne, électroniquement, etc.) .



Proposition de modifications aux règlements généraux de la Société Ayrshire du Québec

7.5	<p>Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle L'ordre du jour doit traiter des sujets suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de l'assemblée et constat du quorum 2. Adoption de l'avis de convocation 3. Adoption de l'ordre du jour 4. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée 5. Rapport du président 6. Rapport d'activités par le conseiller 7. Rapport financier par le trésorier 8. Rapport des comités 9. Priorités de la prochaine année 10. Élection des administrateurs 11. Nomination des représentants à l'Association nationale 12. Nomination du vérificateur 13. Nomination des juges et délégués 14. Mise à jour des statuts et règlements 15. Étude des résolutions 16. Affaires générales 17. Levée de l'assemblée 	7.5	<p>Ordre du jour de l'assemblée générale annuelle L'ordre du jour doit traiter minimalement des sujets suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de l'assemblée et validation du quorum 2. Adoption de l'ordre du jour 3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée 4. Rapport du président 5. Rapport d'activités 6. Présentation des rapports financiers 7. Nomination de l'expert-comptable 8. Élection des administrateurs 9. Nomination des représentants à l'Association nationale (si élection) 10. Mise à jour des statuts et règlements (si changement) 11. Étude des résolutions 12. Affaires générales 13. Levée de l'assemblée.
8 8.1	<p>Conseil d'administration Composition Le conseil d'administration est composé d'un administrateur pour chacun des districts suivants;</p> <p>Districts 1 à 7:</p> <ul style="list-style-type: none"> • District 1 : Clubs Bas-St-Laurent et Est de Québec • District 2 : Club Ayrshire des Appalaches • District 3 : Clubs Ayrshire des Bois-Francs et Saint-François • District 4 : Club Ayrshire Bedford /Saint-Hyacinthe • District 5 : Club Ayrshire Howick-Huntington • District 6 : Club Ayrshire de la Rive-Nord • District 7 : Club Ayrshire Saguenay-Lac-Saint-Jean et la région de Charlevoix 	8 8.1	<p>Conseil d'administration Composition Le conseil d'administration est composé d'un administrateur pour chacun des districts suivants;</p> <p>Districts 1 à 7:</p> <ul style="list-style-type: none"> • District 1 : Clubs Ayrshire Bas-St-Laurent et Est de Québec • District 2 : Club Ayrshire des Appalaches (régions de Beauce et Lotbinière) • District 3 : Clubs Ayrshire des Bois-Francs et Saint-François (région de l'Estrie) • District 4 : Club Ayrshire Bedford /Saint-Hyacinthe • District 5 : Club Ayrshire Howick-Huntington (régions de Montérégie Ouest et de l'Outaouais) • District 6 : Club Ayrshire de la Rive-Nord (régions de Portneuf, Lanaudière et l'Abitibi-Témiscamingue) • District 7 : Club Ayrshire Saguenay-Lac-Saint-Jean-Charlevoix. <p>De plus, le conseil d'administration est composé d'un administrateur de la relève pour l'ensemble du Québec. Ce dernier peut assister à chacune des rencontres et donner son opinion. Cependant, il ne possède pas de droit de vote lors des réunions.</p>
8.1.1 8.1.2	<p>Clubs, territoires et attestations Clubs Ayrshire Le conseil d'administration de la Société Ayrshire du Québec crée les clubs sur son territoire, en détermine le nombre ainsi que la région géographique que ledit club doit englober.</p>	8.1.1	<p>Le conseil d'administration de la Société crée les clubs sur son territoire, en détermine le nombre ainsi que la région géographique que ledit club doit englober.</p>



Proposition de modifications aux règlements généraux de la Société Ayrshire du Québec

8.1.3	<p>Le conseil d'administration de la Société Ayrshire du Québec peut remodeler le territoire des clubs dans le même district. Dans l'éventualité où un club devient inactif et/ou que le nombre de membres devient insuffisant, le conseil entrera en contact avec lesdits clubs pour organiser la fusion et/ou la dissolution de celui-ci. Les clubs seront accompagnés dans tout le processus.</p>	8.1.2	<p>Le conseil d'administration de la Société peut remodeler le territoire des clubs dans le même district. Dans l'éventualité où un club devient inactif et/ou que le nombre de membres devient insuffisant, le conseil entrera en contact avec lesdits clubs pour organiser la fusion et/ou la dissolution de celui-ci. Les clubs seront accompagnés dans tout le processus.</p>
8.2	<p>Mandat Le mandat des administrateurs est d'une durée de deux (2) ans et est rééligible. À la fin d'un terme, l'administrateur peut siéger à ce titre, le jour de l'assemblée générale annuelle et le jour suivant l'assemblée.</p> <p>Le mandat de l'administrateur de la relève est d'une durée d'un an et est rééligible pour un maximum de deux ans.</p>	8.2	<p>Mandat Le mandat des administrateurs est d'une durée de deux (2) ans et est rééligible. À la fin d'un terme, l'administrateur peut siéger à ce titre, le jour de l'assemblée générale annuelle.</p> <p>Le mandat de l'administrateur de la relève est d'une durée d'un an et est rééligible pour un maximum de quatre ans.</p>
8.3	<p>Éligibilité Pour être éligible à une élection en tant qu'administrateur, le candidat doit être membre en règle et résider dans le district où il se présente. Les districts sont définis à l'article 8.1.</p> <p>Pour être éligible, l'administrateur de la relève doit être membre en règle et résider au Québec.</p>	8.3	<p>Éligibilité Pour être éligible à une élection en tant qu'administrateur, le candidat doit être membre en règle et résider dans le district où il se présente.</p> <p>Pour être éligible, l'administrateur de la relève doit être membre en règle.</p>
8.4	<p>Mise en nomination L'administrateur de la relève sera choisi par le conseil d'administration par suite des propositions apportées par les membres lors de l'assemblée générale annuelle ou pour donner suite à la réception de mises en candidature écrites reçues durant l'année.</p>	8.4	<p>Mise en nomination L'administrateur de la relève sera choisi par le conseil d'administration. Des propositions de candidatures peuvent être apportées par les membres.</p>
8.5	<p>Élection Les élections se tiennent lors de l'assemblée générale annuelle. S'il a plus d'une mise en candidature pour un district, il y aura vote par bulletin secret. Tous les membres du district concerné auront droit de vote. L'assemblée se nomme un président, un secrétaire d'élection et deux scrutateurs.</p> <p>Les mises en candidatures sont closes pour chaque district. S'il doit y avoir élection, elles se tiennent après la fermeture des mises en candidatures des 7 districts.</p>	8.5	<p>Élection Sont en élections aux années impaires, les districts 1 – 2 – 3 et 5 et les districts 4 - 6 et 7 aux années paires.</p> <p>Les élections se tiennent lors de l'assemblée générale annuelle. L'assemblée se nomme un président, un secrétaire d'élection et deux scrutateurs.</p> <p>Le président accepte les mises en candidatures pour chaque district en élection et ensuite ferme les mises en candidatures.</p> <p>Les élections se tiennent après la fermeture des mises en candidatures.</p> <p>S'il a plus d'une mise en candidature pour un district, il y aura vote par bulletin secret.</p> <p>Tous les membres du district concerné auront droit de vote.</p>



Proposition de modifications aux règlements généraux de la Société Ayrshire du Québec

8.6	<p>Poste vacant Dans le cas où il n'y aurait pas de candidature dans un district et que le poste reste vacant, le conseil d'administration peut pourvoir le poste vacant lors d'une réunion régulière par un membre du même district ou dans l'ensemble de son territoire.</p> <p>Si un poste devient vacant, le conseil d'administration peut pourvoir le poste devenu vacant en cours d'exercice par un membre du même district.</p>	8.6	<p>Poste vacant Dans le cas où il n'y aurait pas de candidature dans un district lors des élections et que le poste reste vacant, le conseil d'administration peut pourvoir le poste vacant lors d'une réunion régulière par un membre du même district ou dans l'ensemble de son territoire.</p> <p>Si un poste devient vacant en cours d'exercice, le conseil d'administration peut pourvoir le poste devenu vacant par un membre du même district, ou dans l'ensemble de son territoire.</p>
8.7	<p>Absentéisme Un administrateur qui cumulera trois (3) absences sera automatiquement considéré comme démissionnaire. Un avis sera alors expédié à l'administrateur et la procédure prévue à l'article 8.6 sera appliquée.</p>	8.7	<p>Absentéisme Un administrateur qui cumulera trois (3) absences aux réunions du conseil d'administration sur une période de 12 mois sera considéré comme démissionnaire. Un avis sera alors expédié à l'administrateur et la procédure prévue à l'article 8.6 sera appliquée.</p>
8.8	<p>Officiers Les membres du conseil d'administration procèdent à l'élection d'un président, d'un vice-président, d'un membre exécutif et d'un secrétaire-trésorier, lors d'une réunion extraordinaire tenue lors de l'assemblée générale annuelle. Les votes se tiennent par bulletin secret.</p> <p>Tous ces postes sont élus pour un mandat d'un an et demeurent rééligibles. Toutefois, la présidence sera limitée à quatre (4) termes consécutifs seulement.</p>	8.8	<p>Officier Les membres du conseil d'administration procèdent à l'élection d'un président, d'un vice-président, d'un membre exécutif et d'un secrétaire-trésorier, lors d'une réunion extraordinaire. Elle aura lieu aussitôt que possible après l'élection des administrateurs. Les votes se tiennent par bulletin secret.</p> <p>Tous ces postes sont élus pour un mandat d'un an et demeurent rééligibles. Toutefois, la présidence sera limitée à quatre (4) termes consécutifs.</p>
8.10	<p>Avis de convocation En cas d'urgence, une réunion spéciale peut être convoquée par téléphone. Les membres renoncent alors à l'avis de convocation. Cette réunion peut être également tenue par conférence téléphonique ou autres moyens de communication électroniques.</p>	8.10	<p>Avis de convocation Les convocations doivent être faites par écrit au moins sept (7) jours avant la réunion.</p> <p>En cas d'urgence, une réunion spéciale peut avoir lieu sur avis de vingt-quatre (24) heures à tous les membres du conseil d'administration. Les membres renoncent alors à l'avis de convocation. La date, la façon et l'organisation sont définies par le conseil d'administration.</p>
8.12	<p>Rémunération La participation des administrateurs se fait sur une base bénévole. La Société rembourse les dépenses inhérentes à la présence à la réunion, sur présentation de pièces justificatives au secrétaire-trésorier.</p>	8.12	<p>Rémunération La participation des administrateurs se fait sur une base bénévole. La Société rembourse les dépenses inhérentes à la présence à la réunion, sur présentation de pièces justificatives au secrétaire-trésorier, selon la politique en vigueur révisée par le conseil annuellement.</p>



Proposition de modifications aux règlements généraux de la Société Ayrshire du Québec

<p>9 9.6</p>	<p>Conseil exécutif Avis de convocation Les convocations doivent être faites par écrit sept (7) jours au moins avant la réunion. Une réunion spéciale du conseil exécutif peut avoir lieu en tout temps et en tout lieu ou par conférence téléphonique sur avis de vingt-quatre (24) heures à tous les administrateurs, donné par téléphone ou par voie électronique ou par ratification de tous les membres du conseil exécutif.</p>	<p>9 9.6</p>	<p>Conseil exécutif Avis de convocation Les convocations doivent être faites par écrit au moins sept (7) jours avant la réunion. En cas d'urgence, une réunion spéciale peut avoir lieu sur avis de vingt-quatre (24) heures à tous les membres du conseil exécutif. Les membres renoncent alors à l'avis de convocation. La date, la façon et l'organisation sont définies par le conseil d'administration.</p>
<p>10 10.4</p>	<p>Les officiers et leurs rôles Le secrétaire et le trésorier a) Il a la garde des fonds et des valeurs de la Société. Il est responsable de la comptabilité de la Société. Il s'occupe des dépôts à l'institution financière de tous les argents qu'il perçoit au nom de la Société. Il signe les chèques conformément aux politiques de contrôle interne établies par le conseil d'administration. Il fournit au conseil d'administration un compte rendu régulier de l'état des finances de la Société; f) Il exécute toute autre fonction que pourra lui assigner le conseil d'administration ou le président;</p>	<p>10 10.4</p>	<p>Les officiers et leurs rôles Le secrétaire et le trésorier a) Il a la garde des fonds et des valeurs de la Société. Il est responsable de la comptabilité de la Société. Il s'occupe des dépôts à l'institution financière de tous les argents qu'il perçoit au nom de la Société. Il fait les paiements des sommes dues conformément aux politiques de contrôle interne établies par le conseil d'administration. Il fournit au conseil d'administration un compte rendu régulier de l'état des finances de la Société; f) Il exécute toute autre fonction que pourra lui assigner le conseil d'administration ou le président et toutes autres fonctions administratives;</p>
<p>12</p>	<p>Les représentants Le Conseil d'administration peut déléguer par mandat spécifique à des représentants siégeant sur le conseil d'administration d'autres organismes partenaires. C'est le cas notamment des deux représentants de la Société qui siègent à l'Association nationale, en plus des trois (3) représentants membres du conseil d'administration.</p>	<p>12</p>	<p>Les représentants Le Conseil d'administration peut déléguer par mandat spécifique à des représentants siégeant sur le conseil d'administration d'autres organismes partenaires.</p>
<p>14</p>	<p>Fondés de pouvoir Le conseil d'administration est autorisé à nommer, par résolution, les fondés de pouvoir pour tous contrats, actes ou autres documents exigeant la signature de la Société dits « signataires autorisés ». Sauf avis contraire, ces derniers sont le président ou le vice-président et le secrétaire-trésorier.</p>	<p>14</p>	<p>Fondés de pouvoir Le conseil d'administration est autorisé à nommer, par résolution, les fondés de pouvoir pour tous contrats, actes ou autres documents exigeant la signature de la Société dits « signataires autorisés ». Sauf avis contraire, ces derniers sont le président, le vice-président et le secrétaire-trésorier. Deux des trois signatures sont requises.</p>
<p>15</p>	<p>Déontologie c) Il s'engage à faire la promotion de la race Ayrshire au Québec. À moins de le faire en son nom personnel, il s'assure que ses prises de position respectent les orientations de la Société. Il évite de la critiquer publiquement et de lui causer préjudice. Il ne peut s'impliquer dans des organisations qui sont en opposition directe avec la Société;</p>	<p>15</p>	<p>Déontologie c) Il s'engage à faire la promotion de la race Ayrshire au Québec. À moins de le faire en son nom personnel, il s'assure que ses prises de position respectent les orientations de la Société. Il évite de la critiquer publiquement et de lui causer préjudice. Il ne peut appuyer des décisions qui pourraient porter préjudice à l'association quand il siège dans d'autres organisations.</p>



Bonjour à vous fiers éleveurs Ayrshire,

C'est avec plaisir que je fais le bilan des expositions pour l'année 2021. Étant encore en pandémie, les expositions furent moindres que par les années passées. La participation dans les expositions est encore à la baisse, il est certain que nous aimerions toujours en avoir plus.

Nous sommes conscients que le contexte est tout aussi difficile cette année pour nous les producteurs laitiers. Les conditions climatiques, le manque de temps, le manque de main-d'œuvre et j'en passe, sont nos principaux défis au quotidien.

Voici un résumé des expositions 2021 :

- Ayer's Cliff : 14 génisses
- Saint-Agapit : 30 génisses et 17 vaches
- Suprême Laitier : 55 génisses et 18 vaches
- Ormstown : 12 génisses et 11 vaches
-

Encore en 2021, Ayrshire Canada a tenu un jugement virtuel. Avec un très bon taux de participation. Malheureusement, pour une deuxième année consécutive, la RAWF a été annulée. Si l'édition 2022 a lieu, ce sera Mark Rueth le juge officiel.

On espère vous voir en grand nombre à l'Expo-printemps du Québec 2022. Pour cette occasion, ce sera un bon jeune juge qui sera en poste, soit Jean-Philippe Charest. De plus, nous pouvons déjà vous informer que les juges en liste pour l'édition 2023 de l'Expo-printemps seront Molly Sloan, Kurt Wolf et Gregory Evans.

Veillez prendre note que nous organisons une école des juges pour le printemps 2022. Ceux qui se doivent de faire cette école recevront une lettre, s'ils déclinent notre invitation, ils seront enlevés de la liste des juges.

Il faut être conscient que la réalité des expositions n'est pas facile. La race Ayrshire est une très belle race qui mérite d'être montrée. Le comité d'exposition aimerait connaître les besoins des exposants. Tous les commentaires sont les bienvenus. Il est important pour le comité de réussir à augmenter le taux de participation.

De plus, nous désirons offrir nos félicitations à la Ferme Marilie pour avoir élevé la Championne 2021 de la WDE.

Félicitations à tous les éleveurs et aux gagnants qui ont participé à toutes les expositions à travers le Canada ainsi qu'au jugement virtuel.

Bon hiver à tous!

Au plaisir de vous retrouver pour la prochaine année.



Alexandre Beauchemin





Bonjour mesdames et messieurs,
Chers éleveurs Ayrshire,

Le 26 avril dernier, nous avons encore dû annuler la cinquième édition de l'Expo-printemps du Québec, afin de respecter les réglementations de la santé publique en lien avec la présente pandémie. Plusieurs démarches étant déjà en cours puisque nous étions à quelques semaines de l'événement, l'Expo-printemps du Québec a donc enregistré un déficit de 6730,79 \$. Nous étions encore éligibles à recevoir une aide financière du MAPAQ pour aider les expositions qui ont dû annuler leur événement. Nous avons donc obtenu une somme de 4712 \$, ce qui réduit notre déficit annuel à 2018,79 \$.

Prochaine édition!

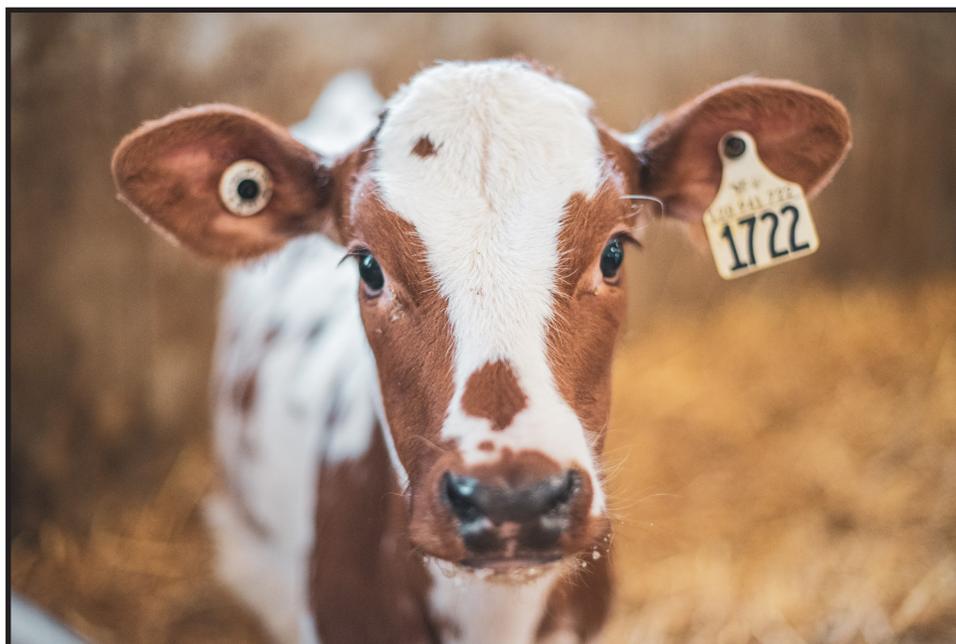
Les 28, 29 et 30 avril prochain sera présentée la sixième édition de l'Expo-printemps du Québec. Le comité organisateur est présentement au travail pour en faire trois journées remplies d'activités dont l'École des Juges Ayrshire, le jeudi 28 avril, et le jugement Ayrshire, le vendredi 29 avril. Pour connaître l'horaire complet de l'événement, visitez notre site au <http://www.expoprintempsduquebec.com/>.

En nouveauté cette année, le comité a décidé de mettre un montant de 30 000 \$ en prime aux exposants. Il y aura une prime de 100 \$ pour chaque troupeau senior et ensuite la balance du 30 000 \$ sera divisée en parts égales selon le nombre de sujets qui aura été présenté.

C'est maintenant à vous, les exposants, de faire de notre événement une réussite en présentant vos meilleurs sujets à Victoriaville, en avril prochain, et de profiter de cette vitrine sur le monde de la génétique bovine tant par les visiteurs internationaux que par la présentation sur le Web de nos jugements.



Angèle Hébert, coordonnatrice



Crédit photo : Béatrice Foord-St-Laurent



Résolution # 1 : Signalisation des anomalies sur un veau nouveau-né

Considérant qu'il est important de facilement et simplement pouvoir signaler une anomalie qui pourrait survenir lors d'un vêlage.

Il est proposé de faire les démarches nécessaires auprès de Ayrshire Canada et de Lactanet afin de mettre en place un mécanisme simple permettant aux éleveurs de signaler toute anomalie sur un veau nouveau-né. Ceci permettrait de cumuler des données plus rapidement et en plus grand nombre pour ainsi pouvoir intervenir avec des délais plus courts.

Proposé par le Club Ayrshire Bedford / Saint-Hyacinthe

ACCEPTÉE

- Unanimement
- Majoritairement

REJETÉE

Résolution # 2 : Classes dans les expositions

Considérant que le comité Expo a prédéfini les classes pour toutes les expositions agricoles du Québec suite à la demande de l'AEAQ;

Il est demandé à la Société Ayrshire du Québec de faire les démarches nécessaires auprès de l'association nationale, Ayrshire Canada, afin que ces mêmes classes soient mises en place lors de La Royale de Toronto.

Les classes recommandées lors d'un jugement sont :

- Génisse été
- Génisse printemps (Junior)
- Génisse hiver (Intermédiaire)
- Génisse automne (Senior)
- 1 an été
- 1 an printemps (junior)
- 1 an hiver (intermédiaire)
- 1 an automne (senior)
- Troupeau d'éleveur junior
- Championnat Junior
- 1 an en lait
- 2 ans été
- 2 ans junior
- 2 ans senior
- 3 ans junior
- 3 ans senior
- Championnat Intermédiaire
- 4 ans
- 5 ans
- Vache adulte
- Production à vie : 3000 kg composantes à vie
- Progéniture de mère
- Troupeau d'éleveur senior
- Championnat meilleur pis
- Grand Championnat

Proposé par le comité Expo

ACCEPTÉE

- Unanimement
- Majoritairement

REJETÉE





Le Ciaq tient à souligner l'excellente collaboration de la Société Ayrshire du Québec, ainsi que la qualité des discussions entre nos deux organisations. Nous sommes fiers de ce partenariat. Une autre source de fierté, c'est que le Ciaq appartient aux producteurs de lait québécois et que Semex appartient aux producteurs de lait québécois et canadiens. Semex est un leader mondial de la génétique bovine. En tant que propriétaire, nous voulons que le contrôle de la génétique soit entre les mains des producteurs et productrices de lait d'ici. Notre service d'insémination nous distingue, ainsi que notre semence, et nous sommes les seuls à être présents dans toutes les régions du Québec.

Si nous offrons la meilleure fertilité de la semence de l'industrie, c'est grâce à vous et à Boviteq qui y travaille depuis 3 ans. Boviteq, c'est un joyau. C'est l'avenir de la génétique. Et nous, les producteurs de lait du Québec et du Canada, en sommes propriétaires. Boviteq offre des solutions de reproduction et de génétique à ses clients d'Amérique du Nord, à partir de ses laboratoires de Fécondation in vitro (FIV) à la fine pointe de la technologie, situés à Saint-Hyacinthe (Québec) et à Madison (Wisconsin). Tous nos concurrents nous envient, et pour cause. Nos installations à Saint-Hyacinthe sont les plus modernes au monde et contribuent au progrès de l'industrie en matière de reproduction et de génétique. Soyez assurés qu'au Ciaq, tout comme chez Semex, nous sommes conscients de vos attentes et nous tentons tous les jours d'y répondre.

Notre offre de produits de la ferme est aussi une façon de nous distinguer. Au Ciaq, nous avons le souci de vous offrir les meilleurs produits au meilleur prix et dans les meilleurs délais. Quand on me demande : pourquoi des produits de la ferme? Je dis toujours la même chose : parce que ça répond à un réel besoin et que la preuve en est que nos ventes sont en croissance constante. De plus, vous remarquerez que c'est aussi tout à l'avantage des producteurs et productrices du Québec, puisque ça force la concurrence à vous offrir de meilleurs prix.

En terminant, nous souhaitons que l'image du Ciaq en soit une très différente de la concurrence. Le Ciaq vous appartient. Semex et Boviteq, c'est vous aussi et c'est ce qui fait de nous des leaders mondiaux en génétique.

Jean-François Morin
Président





Rapport d'activités 2020-2021

Encore une fois cette année, les employés de Lactanet n'ont cessé d'innover et de développer des outils et services adaptés aux besoins du secteur laitier canadien. Malgré la pandémie de la Covid-19 qui a fait de 2021 une année symbolisant changements et adaptation, Lactanet a su relever plusieurs défis de taille tant sur le plan provincial que national. Voici donc le bilan d'une année bien remplie et réussie!

Formations 2021-2022

Maîtriser mes coûts d'alimentation : une nouvelle formule gagnante



La formation Maîtriser mes coûts d'alimentation fut un réel succès avec sa nouvelle formule virtuelle. En effet, il s'agissait de la première édition d'ateliers virtuels conçus par Lactanet. Ce sont plus de 1 000 personnes qui ont participé au webinaire gratuit de février 2021 et plus de 400 producteurs qui ont discuté de sujets tels que la marge alimentaire lors des ateliers en groupe plus restreint. En majorité, le format virtuel a plu aux participants qui n'avaient pas à se déplacer et qui pouvaient interagir avec des producteurs laitiers situés partout dans la province. Les groupes spécialisés robot et races, pour ne nommer que ceux-ci, ont également été très appréciés par les participants.

Un programme de formations à votre image



À la suite du succès de Maîtriser mes coûts d'alimentation, Lactanet a décidé de poursuivre son offre et d'offrir des formations virtuelles à l'automne 2021 et l'hiver 2022. En fait, quatre formations seront offertes entre novembre 2021 et mars 2022 sous différents thèmes afin de répondre à vos besoins et vous appuyer dans vos prises de décisions. Comme à chaque année, nous remercions le soutien que nous apporte Les Caisses Populaires Desjardins ainsi que les Collectifs de formation agricole qui sont, comme d'habitude, des partenaires fidèles de nos formations. Pour plus d'informations sur l'offre 2021-2022, rendez-vous sur notre site web et consultez l'article [Un programme de formations à votre image - Lactanet](#).

Un trio parfait disponible depuis juin 2021



Nouveau site web

Conçu pour mettre les producteurs laitiers en contact avec des solutions novatrices pour leurs troupeaux, [Lactanet.ca](#) est actuel, convivial et adapté aux appareils mobiles. Visitez notre nouveau site web dès maintenant pour



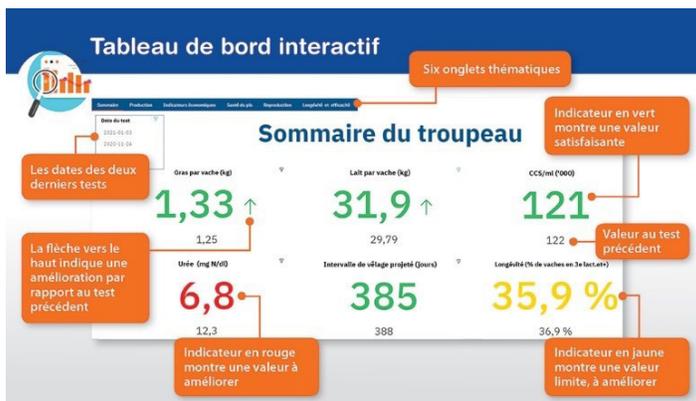
la gestion de votre troupeau et découvrez toutes ses fonctionnalités!

Nouveau MonSite

Une version améliorée de **MonSite**, notre portail-client, a également été lancé en juin 2021. Ce guichet unique et sécurisé vous permet d'accéder rapidement aux données de gestion de votre troupeau pour faciliter votre prise de décisions. Rendez-vous sur notre site web pour plus d'information : [MonSite : espace client sécurisé - Lactanet](#)

Nouveau Tableau de bord interactif

Maintenant disponible à partir du portail **MonSite**, les producteurs peuvent accéder au nouveau Tableau de bord interactif pour consulter les données significatives de leur troupeau en un simple coup d'œil à l'aide des aperçus et des graphiques. Vous y trouverez des données fiables et des options conviviales permettant de personnaliser davantage votre tableau de bord!



De la nouveauté dans les logiciels

Depuis les 6 derniers mois, le logiciel de gestion de troupeau DairyComp est maintenant disponible au Québec. Le logiciel DairyComp permet la saisie et le suivi des informations relatives au troupeau en ce qui concerne la production laitière, la santé, la reproduction, la génétique, l'élevage des génisses, les saillies et plus encore. Pour plus d'informations sur DairyComp, rendez-vous sur notre site web [Gestion du troupeau avec le logiciel DairyComp - Lactanet](#).

De plus, cet été, Lactanet a fait l'acquisition du logiciel Lac-T, un logiciel économique offrant une solution complète pour la gestion de troupeaux de taille moyenne. Lactanet devient donc la référence en logiciel de gestion de troupeau offrant des solutions adaptées aux besoins des producteurs.

Blitz de collecte de données : le projet sur la raideur

Lactanet collecte des données à la ferme sur le syndrome spastique bovin, aussi appelé « raideur », dans le but de mieux comprendre cette maladie et de réduire son apparition dans les troupeaux laitiers canadiens. Les vaches affectées par le syndrome spastique bovin préoccupent les producteurs de lait. C'est pourquoi nous souhaitons collecter des données sur des animaux démontrant ou ayant démontrés des symptômes de syndrome spastique bovin dans un grand nombre de troupeaux. À l'aide de ces données, nous pourrions élaborer de nouveaux outils et des stratégies visant à réduire ce syndrome dans la population laitière canadienne. La consignation de ces données est la première étape vers la réduction de la prévalence du syndrome spastique bovin chez les bovins laitiers au Canada : [Recherche sur la raideur - Lactanet](#).

Ce projet est rendu possible grâce à votre soutien et à votre engagement!

Vous avez des questions? Communiquez avec Caeli Richardson à crichardson@lactanet.ca pour plus de renseignements.





Bilan de l'année 2021

Le CQRL unit les associations de races laitières et assure une représentation politique auprès de ses partenaires du secteur laitier. C'est avec cette mission d'être rassembleur et de valoriser l'importance de l'élevage laitier que les membres du conseil d'administration du CQRL continuent d'assurer une représentation au sein de différents organismes partenaires de l'industrie.

Le CQRL est un joueur politique important pour les associations de races laitières et notre représentation sur différents conseils d'administration et sous-comités assure leurs intérêts. Nos délégués siègent au Ciq, à Lactanet, au Comité provincial des règles et règlements, à l'Association des expositions agricoles du Québec et sur le comité Santé des bovins laitiers.

En début d'année, les activités ont été moins nombreuses en raison de la pandémie de Covid-19. La diminution de membres et du financement, tant au niveau des commanditaires lors d'activités que du gouvernement, et la hausse des coûts de fonctionnement mettent l'ensemble des associations dans un état précaire pour l'avenir. Le CQRL souhaite être plus actif, afin de démontrer le dynamisme des associations de races. Une rencontre de concertation entre le CQRL et certains administrateurs des associations a eu lieu en novembre dernier afin de réfléchir à des objectifs communs pour le CQRL. Il est important de travailler plus ensemble pour démontrer la valeur ajoutée des associations de races. C'est le moment de s'allier et de trouver des solutions structurantes. Le CQRL est une belle plateforme pour ces types d'échanges.

L'année 2022 s'avèrera donc une année importante pour le CQRL et ses membres, car nous allons revoir notre positionnement comme joueur génétique important dans l'industrie laitière et comme copropriétaire du Centre d'insémination artificielle du Québec. Nous allons nous asseoir tous ensemble afin de revoir nos structures d'opération pour une meilleure cohésion du travail de chacune des associations, de réviser le fonctionnement pour diminuer la duplication et avoir une réflexion au niveau des besoins en ressources financières et humaines pour assurer notre pérennité. Un travail de collaboration dans le respect de chaque association de race, de leurs besoins et leurs réalités. En ce sens, nous avons déposé un projet au Programme de développement sectoriel, en octobre, pour engager un consultant indépendant afin de structurer ces discussions.

Travaillons ensemble pour le bien des producteurs laitiers.

Bien à vous,

Jean-Claude Côté
Président du Conseil québécois des races laitières inc. -
CQRL



Nom du membre	Ville
Ferme Claudor SENC	Saint-Adrien-d'Irlande
Nicolas Lacerte et Aglaé Pion	Saint-Hyacinthe
William Chamberland	Sainte-Anne-de-la-Pocatière
Mathieu Boutin	Saint-Gervais
Ferme JP Côté et fils inc.	Neuville
Ferme Déry et fils inc.	Saint-Stanislas-de-Champlain
Ferme A et S Beaudin SENC	Saint-Patrice-de-Sherrington
Rockford Ayrshires et Money Making Ayrshires	Howick
Ferme Girelou inc.	Saint-Wenceslas
Ferme R.T. Beaudoin SENC	Irlande
Blondin Sires inc.	Saint-Placide
Ferme D'Amour SENC	Rivière-du-Loup
Ferme Valhero	Shawinigan
Ferme Mille et un charmes	Saint-Sébastien



Crédit photo : Béatrice Foord-St-Laurent





Liste des juges 2020-2021

Juges officiels

Francois Beaudry	543, rang Beaudry, Granby, QC, J2G 9H9	450-379-5291
Jean-Philippe Charest	900, route 230, Saint-Alexandre, QC	418-894-7934
Marc Charpentier	1085 boul. Gamache, Victoriaville, QC, G6P 6R8	819-758-4149
André Clavet	2402, route 132 Ouest, Rimouski, QC, GOL 1B0	418-318-6889
Alexandre Demers	2184, chemin Béthanie, Roxton Falls, QC, J0H 1E0	450-548-2145
Hugues Denis	665, rang St-Paul, Saint-Ubald, QC, G0A 4L0	418-277-2371
André Gagné	117, rang Petite Barbue, Saint-Césaire, QC, J0L 1T0	450-469-2041
Philippe Grandjean	3256, Saint-Joseph, Ste-Perpétue, QC, J0C 1R0	819-336-6380
Michel Guay	235, montée Saint-Philippe, Chatham, QC	450-562-2554
Rock Hébert	2194, rang de la Pinière, Sainte-Hélène, QC	418-492-5148
Éric Héту	16, route 116 Ouest, Warwick, QC	819-358-5522
Richard Lagacé	8310, chemin Rapide Plat Nord, St-Hyacinthe, QC, J2R 1H6	450-799-1176
Richard Landry	440, Principal, Sainte-Brigitte-des-Saults, QC, G0C 1E0	819-336-4329
Callum McKinven	35, Minten Hill Rd, Canton-de-Hatley, QC	819-842-3130
Campbell McOuat	Box 2939, 489 route du Nord, Brownsburg, QC J8G 2T9	450-533-4897
Jamie McOuat	489, route du Nord, Box 2939, Brownsburg, QC, J8G 2T9	450-533-6600
Jason Ness	1878, route 203, Howick, QC, J0S 1G0	450-825-2920
Martin Poirier	178, rang Ste-Cécile, Ste-Cécile-de-Lévrard, QC, G0X 2M0	819-996-0449
André Richard	100, chemin Sud de la Rivière, Rivière-Ouelle, QC, GOL 2C0	418-856-2545
Andrew Shufelt	1107, Adamsville Rd., Brigham, QC, J2K 4T3	450-266-3705
Christopher Studer	758, rue Barden, Greenfield Park, QC, J4V 2G2	450-771-1719

Aspirants Juges

Daniel Brochu	1610, rang 3, Tingwick, QC	819-359-3120
Richard Cadieux	160, boul. Richelieu, Lachute, QC	450-562-7817
Frédéric Dubois	398, rue Du Vallon, Laurier-Station, QC	418-956-5602
Gilles Fournier	207, rang 6 Ouest, Saint-Donat, QC, G0K 1L0	418-739-4760
Rémy Guay	1395, chemin Baldwin, Coaticook, QC,	819 849-2507
Hubert Guimond	36, route 132, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, QC	418-856-1899
Kevin Jacobs	480, rang St-David, Sainte-Brigitte-des-Saults, QC	819-817-4216
Thierry Jaton	411, chemin Léon Gérin, Compton, QC	819-849-9456
Jonathan Lagacé	242, route 132 Ouest, Saint-Fabien, QC, G0L 2Z0	418-869-3739
Joël Lepage	296, rang Saint-Joseph, Amqui, QC	418-631-9426
François Maheu	815, 6 ^e rang, Roxton Pond, QC	450 372-7970





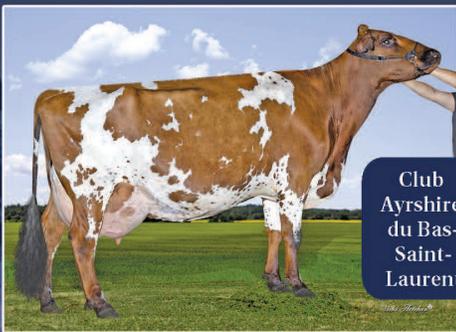
Ayrshire de rêve Dream Ayrshire

2021



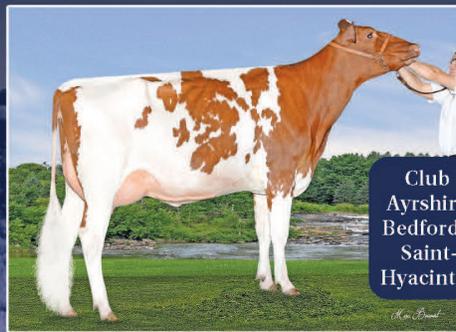
vous présente les 5 finalistes du concours Ayrshire de rêve 2021 !
presents the 5 finalists of the 2021 Dream Ayrshire contest!

Les 5 finalistes / The 5 finalists



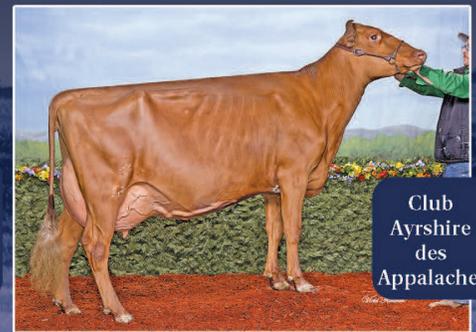
Club
Ayrshire
du Bas-
Saint-
Laurent

PIE X *Rockstar* MINOU EX 2E 1*
Rockstar x Oblique
Ferme Réka inc.



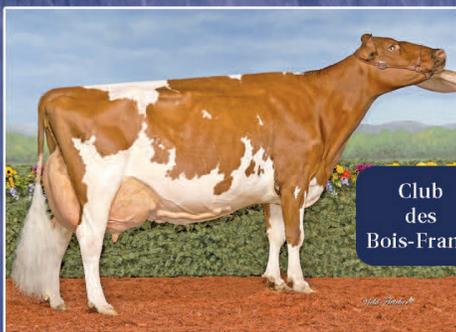
Club
Ayrshire
Bedford /
Saint-
Hyacinthe

LAROC *Oreo* MODE EX-91 4E 2*
Oreo x Prime
Ferme Claude Larocque inc.



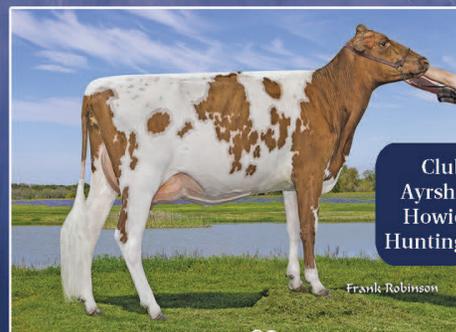
Club
Ayrshire
des
Appalaches

CHALUKA *Predator* AMANDE-ET EX 3E
Predator X Ice Man
Ferme Lady In Red Ayrshire inc.



Club
des
Bois-Francis

DE LA PLAINE *Prime* ROCKY-ET EX-95 3E 1*
Prime x Rhythm
Alexandre Beauchemin



Club
Ayrshire
Howick-
Huntingdon

MONEY MAKING *Oblique* ROSE TB-88
Oblique x Calimero
Money Making Ayrshires





AYRSHIRE CANADA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021



AYRSHIRE QUÉBEC

Merci DE VOTRE APPUI !

Partenaires PRIX DE PRODUCTION



Partenaires CONCOURS ALL-CANADIAN ET TOUT-QUÉBEC



Partenaires de l'AGA



Clinique vétérinaire
Centre du Québec